CONSEIL D'ECOLE N°2
ELEMENTAIRE MARIE CURIE
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Date : le jeudi 24 février 2022

Horaire : de 18h à 20h

Lieu : salle des maîtres

Présents : - *L'équipe enseignante :*
Mmes André, Challe, Dingé, Guénin ainsi que Mm. Drou et Kulpa

- *Les représentants de parents d'élèves :*
Mmes Elasri et Sarny ainsi que M. Da Costa

- *La représentante de la mairie :*
M. Joyeux

Excusés : Mme Goblet et M. Zeyringer

Secrétaires de séance : Mmes Challe et Sarny

I) Hommage :

C'est avec tristesse que nous venons d'apprendre le décès de Bénédicte Bobin, enseignante à l'école République-Liberté de Joué-lès-Tours. Nos pensées accompagnent sa famille et ses proches dont certains sont des collègues.

II) Les évaluations nationales

Les évaluations nationales sont organisées avec une session en septembre pour les élèves de CP et de CE1 ainsi qu'une autre en janvier mais uniquement pour les élèves de CP. Exceptionnellement cette année, la deuxième session se déroulera début mars.

Les résultats des élèves de CP montrent que près d'un quart des élèves est en difficultés. Les items à travailler sont :

- La reconnaissance des lettres et des sons associés.
- Le positionnement d'un nombre sur une droite.
- L'assemblage des formes.

Au-delà des évaluations nationales, un tiers de élèves de CP montre des difficultés de concentration.

Les élèves de CE1 semblent plus en réussite en français qu'en mathématiques. Même si la vitesse de lecture pose des difficultés à un tiers de la classe, la moitié d'entre eux ne rencontre pas de problèmes de compréhension. Les items à travailler sont :

- Le positionnement d'un nombre sur une droite non graduée.
- La représentation des nombres.
- Le calcul mental sur des nombres à deux chiffres.

III) La sécurité

Le RSST (Registre de Santé et Sécurité au Travail) est un registre qui permet d'évaluer les risques à partir de l'observation de situations de travail qui ont évolué en situations dangereuses. Il est à disposition de toutes les personnes fréquentant habituellement ou occasionnellement les locaux de l'école. Il existe quatre catégories de risques :

- Accident corporel : blessures avec frais médicaux et arrêt de travail.
- Accident bénin : petits soins sans frais médicaux.
- Presqu'accident : aucune conséquence mais beaucoup de peur.
- Accident matériel : dégâts matériels petits ou grands.

Les mesures à prendre peuvent être :

- Conservatoires : suppression ou diminution du danger.
- Pour résoudre : regroupement d'informations.

Les fiches sont transmises au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). En 2021, aucune fiche n'a été réalisée.

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) a pour objectif d'améliorer les conditions de travail en évaluant les risques professionnels. Ces derniers sont listés et hiérarchisés pour une meilleure lisibilité et un meilleur suivi. Ils concernent :

- L'hygiène : assainissement, entretien ...
- L'ergonomie : troubles physiques et problèmes liés à l'environnement (bruit, température ...)
- La sécurité : électricité, incendies, produits dangereux, circulations piétonne et routière ...
- Le psycho-social : stress, violences ...

Le second exercice du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) s'est déroulé le jeudi 24 février 2022. Il portait sur la mise en sûreté des élèves suite à un risque majeur. Les années précédentes, les classes de CP et de CE1 se retrouvaient sous le préau. Suite à la récupération de l'ancienne classe de CE2 par l'école maternelle, cette dernière s'y trouve également. Avec trois classes sous le préau, les conditions d'accueil sont bien moins bonnes.

Le deuxième exercice incendie s'est déroulé le jeudi 3 février 2022. Le chronomètre a été arrêté car un élève était manquant. Il se trouvait avec la maîtresse E qui a confondu l'alarme incendie et celle du PPMS. Elle est donc restée dans sa salle avec l'élève. Cela montre toute l'importance de réaliser des exercices réguliers et dans des conditions différentes.

Le conseil d'école pense qu'il serait intéressant d'organiser des exercices incendie et PPMS sur le temps périscolaire.

IV) Le protocole sanitaire

Depuis le lundi 21 février 2022, le protocole est passé du niveau 3 au niveau 2. Cela implique :

- La fin de l'obligation de porter le masque en extérieur.
- La possibilité de faire une activité sportive en intérieur et sans masque s'il n'y a pas de contact.
- La fin du non brassage des élèves.

En cas de cas confirmé dans une classe, les élèves poursuivent leur journée de classe. Ils n'ont plus l'obligation de s'isoler. Ils réalisent un test à J2 sans obligation pour les parents de fournir une attestation sur l'honneur. Ce test pourra être récupéré en pharmacie grâce au courriel envoyé par l'école.

Dans le cas d'une sortie scolaire, il est possible que le lieu d'accueil demande le pass vaccinal des accompagnateurs. Ils devront alors montrer :

- Un certificat de vaccination justifiant des trois doses.
- Un certificat de rétablissement, c'est-à-dire un test positif de plus de 11 jours et de moins de 4 mois.
- Un certificat de contre-indication à la vaccination.

Depuis le début de l'année 2022, il y a eu 50 cas de Covid confirmés dans les classes et deux fermetures de classe :

- La classe de CM2 du 12 au 18 janvier 2022.
- La classe de CM1 du 25 au 31 janvier 2022.

L'école manque de masques pour les enfants. Il est donc important que ces derniers puissent en avoir plusieurs dans leur cartable. Cela permet un changement si ce dernier n'est plus utilisable ou en cas d'oubli.

L'Education Nationale incite les municipalités à installer des capteurs de CO_2 dans les salles. Le conseil d'école aimerait connaître la position de la mairie de Joué-lès-Tours sur ce sujet.

V) Le budget :

Les crédits de fonctionnement des écoles n'ont pas encore été votés. Les enseignants espèrent une augmentation car le coût de la vie évolue à la hausse. Cette année, sur une quantité identique, notre commande papier a augmenté de 42,90€.

En 2021, l'école a été pourvue d'un charriot contenant 7 ordinateurs portables. Compte tenu de la configuration de l'école, un second sera commandé en 2022. Une table de tennis de table sera ajoutée dans la cour de récréation pour une valeur de 3000€.

La mairie de Joué-lès-Tours installera de nouveaux TNI pour remplacer les versions vieillissantes. Le conseil d'école aimerait savoir quand cela se fera. Leur installation sera réalisée avec des normes préétablies. Les enseignants aimeraient connaître ces normes.

VI) La fête de l'école :

La FCPE souhaite prévoir une fête d'école le vendredi 24 juin 2022 au soir. Pour cela, elle organisera des réunions d'organisation dans les prochaines semaines. Les parents souhaitant s'investir seront les bienvenus.

L'accueil périscolaire utilise souvent une sono pour passer de la musique. Cette utilisation ouvre l'obligation de payer des droits à la SACEM et à la SPRE. L'école paie également des droits pour la fête de l'école. Il serait donc intéressant de souscrire un abonnement annuel pour l'école. La mairie souhaitait avoir un abonnement pour toutes ses écoles mais cela n'est pas possible car la commune a plus de 5000 habitants. Le conseil d'école aimerait savoir si un abonnement pour notre école est possible.

VII) Divers :

La FCPE souhaite signer un partenariat avec la ville de Joué-lès-Tours pour la mise en place d'une boîte à livres devant l'école. Le lieu n'est pas encore défini.

La mairie organise une conférence sur la parentalité à l'Espace Malraux le jeudi 31 mars 2022 à 20h.

Notre prochain conseil d'école devait avoir lieu le jeudi 16 juin 2022. L'école maternelle avait également décidé de cette date. Afin de permettre aux représentants de la mairie d'assister aux deux réunions, notre troisième conseil d'école aura lieu une semaine plus tôt, soit le jeudi 9 juin 2022 à 18h.

Signatures :

Représentants de parents : *Le directeur*